



# Politique d'investissement responsable

Juin 2024

NEI

# Table des matières

<b>À propos de Placements NEI</b> .....	<b>3</b>
À propos d'Aviso .....	3
<b>Introduction</b> .....	<b>4</b>
Définitions.....	4
Gouvernance .....	5
<b>Modèle de placement</b> .....	<b>7</b>
<b>Utilisation de l'investissement responsable</b> .....	<b>8</b>
Filtres d'exclusion.....	8
Évaluation des facteurs ESG .....	9
Placements thématiques .....	10
Placements d'impact.....	10
Gérance.....	10
<b>Promotion de politiques</b> .....	<b>14</b>
<b>Énoncé de position et engagements</b> .....	<b>15</b>
Déclaration sur le risque climatique et les objectifs de carboneutralité.....	15
Déclaration sur les droits de la personne .....	16
Déclaration sur la nature et la biodiversité.....	17
<b>Production de rapports</b> .....	<b>18</b>
<b>Annexe A : Sous-conseillers</b> .....	<b>19</b>
<b>Annexe B : Affiliations</b> .....	<b>20</b>
<b>Annexe C : Ressources</b> .....	<b>21</b>

# À propos de Placements NEI

Placements NEI s'engage à offrir à la population canadienne les solutions de placement dont ils ont besoin pour atteindre leurs objectifs. En tant que gestionnaire de placement, NEI adopte une approche différenciée pour obtenir des rendements de placement pour les Canadiennes et les Canadiens, tirant parti d'une structure unique qui comprend un réseau national et mondial de gestionnaires de placement, une gestion de placements et une répartition de l'actif exclusives ainsi qu'une équipe de l'investissement responsable attirée. Cette structure au cœur de laquelle réside la croissance financière vise à offrir un large éventail de résultats aux investisseurs. L'actif sous gestion des fonds et des portefeuilles de NEI dépassait 11,7 milliards de dollars au 31 mai 2024.

## À propos d'Aviso

Fort d'un actif sous administration et sous gestion de plus de 115 milliards de dollars, Patrimoine Aviso inc. (« Aviso ») est un important fournisseur de services de gestion de patrimoine pour le secteur financier canadien. Nous bâtissons un écosystème de gestion de patrimoine à la fine pointe de la technologie et axé sur les clients. Nos clients comprennent nos partenaires, les conseillers et les investisseurs. Nous sommes un partenaire de confiance pour presque toutes les coopératives d'épargne et de crédit au Canada, en plus de l'être pour un large éventail de gestionnaires de portefeuille, de courtiers en placements, de compagnies d'assurance, de sociétés de fiducie et de courtiers remisiers. Nos partenaires comptent sur Aviso pour leur offrir des solutions précises qui leur procurent un avantage concurrentiel dans un secteur en pleine évolution et hautement compétitif. Notre courtier en placement, notre courtier en fonds communs de placement et nos services d'assurance soutiennent des milliers de conseillers en placement. Notre gestionnaire d'actifs, Placements NEI, se spécialise dans l'investissement responsable. Notre service de courtage en ligne, Qtrade Investissement direct<sup>MD</sup>, renforce le pouvoir des investisseurs autonomes, et notre service de placement entièrement automatisé, Portefeuilles accompagnés Qtrade<sup>MD</sup>, est au service des investisseurs qui préfèrent une approche passive. Partenaires des correspondants Aviso offre des services de garde de biens et de courtier chargé de comptes à un large éventail de sociétés. Aviso est soutenue par la force collective de ses propriétaires : les centrales de caisses de crédit, Cooperators/CUMIS et Desjardins. Nous sommes fiers de propulser les entreprises qui renforcent le pouvoir des investisseurs.

# Introduction

Placements NEI met l'accent sur la production de solides résultats financiers pour ses clients, en s'appuyant sur un processus de placement rigoureux qui intègre de vastes ensembles de données, des perspectives diversifiées et une vision globale des occasions de placement. Nous cherchons à investir de façon responsable en tenant compte de tous les facteurs susceptibles de se répercuter sur la viabilité, la rentabilité et la valeur future des sociétés. Nous discutons également avec les sociétés qui composent nos portefeuilles pour les aider à améliorer leur résilience à long terme.

Nous croyons que les sociétés peuvent atténuer le risque et tirer parti d'occasions d'affaires nouvelles en améliorant leur rendement à l'égard des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) – aussi appelés facteurs non financiers –, et en intégrant les pratiques exemplaires dans leurs stratégies et leurs activités. De plus, nous croyons qu'il est primordial pour la création de valeur durable à long terme que les sociétés tiennent compte de toutes les formes de capital : le capital économique, le capital social et le capital naturel. Sans une gestion appropriée de ces intrants dans les activités d'une entreprise, le capital risque d'être détruit, peut-être de façon permanente. Afin de répondre aux besoins de nos clients, nous prenons l'initiative, par la gérance, d'influencer les sociétés de notre portefeuille afin qu'elles améliorent leur gestion du capital en vue de générer des flux de trésorerie futurs.

La présente Politique d'investissement responsable (la « politique ») décrit la philosophie encadrant notre programme d'investissement responsable et englobe les stratégies, les procédures et la hiérarchie des responsabilités qui veillent à ce que nous remplissions notre devoir envers nos clients et que nous progressions vers l'atteinte de nos objectifs communs. Notre politique est révisée chaque année en fonction de l'évolution de nos points de vue sur l'investissement responsable et des éléments dynamiques qui composent notre programme.

Notre politique couvre la plupart des actifs sous gestion de NEI. La politique est approuvée par le comité de l'investissement responsable (voir la

section Gouvernance ci-dessous) et communiquée au comité de placement de NEI à titre informatif. Elle est produite par un groupe de travail dirigé par l'équipe de l'investissement responsable avec l'apport des équipes de la gestion de portefeuille, du développement de produits, des services juridiques, de la conformité, du marketing et des communications.

## Définitions

### Investissement responsable

L'investissement responsable intègre l'analyse du rendement des entreprises au moyen d'aspects financiers et non financiers dans le processus décisionnel de placement afin de soutenir la croissance d'une valeur durable à long terme pour les investisseurs, les autres parties prenantes et la société.

### Facteurs ESG

Il s'agit de facteurs non financiers dont les investisseurs tiennent compte dans leur analyse du potentiel de placement d'une entreprise. Les facteurs ESG aident à identifier les risques et les occasions de croissance. Parmi de nombreux autres facteurs, les facteurs environnementaux comprennent les changements climatiques, la gestion des déchets et la biodiversité; les facteurs sociaux comprennent la diversité, l'équité et l'inclusion, les droits de la personne et la rémunération équitable; et les facteurs de gouvernance comprennent la rémunération des dirigeants, la composition du conseil d'administration et la corruption.

### Capital naturel

La Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques définit le capital naturel comme le stock de ressources naturelles renouvelables et non renouvelables (plantes, animaux, air, eau, sols, minéraux) qui se combinent pour produire un flux d'avantages pour les personnes<sup>1</sup>. Ce flux d'avantages soutient l'économie.

<sup>1</sup> Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, <https://www.ipbes.net/glossary-tag/natural-capital> (en anglais).

## Capital social

L'Organisation de coopération et de développement économiques définit le capital social comme « les connaissances, les qualifications, les compétences et les autres qualités possédées par un individu et intéressant l'activité économique »<sup>2</sup>.

## Risque systémique

Le risque systémique financier peut être défini comme un risque de perturbation des services financiers qui est (i) causé par une détérioration de la totalité ou d'une partie du système financier et (ii) qui pourrait avoir de graves conséquences négatives sur l'économie réelle<sup>3</sup>. Par exemple, l'accumulation de dettes dans l'ensemble de l'économie mondiale et l'impact des changements climatiques et des pertes liées à la nature.

## Parties prenantes

En fonction de l'entreprise, les parties prenantes peuvent notamment comprendre les employés, les clients, les fournisseurs, les collectivités, les organismes de réglementation, les créanciers, les banques et les institutions financières ainsi que les investisseurs. La théorie des parties prenantes d'entreprise part du postulat qu'une entreprise cotée en bourse a comme objectif de créer de la valeur pour l'ensemble de ses parties prenantes.

## Titulaires de droits

Alors qu'une partie prenante peut avoir un intérêt direct dans une question ou une préoccupation concernant un enjeu, le titulaire de droits a « le droit de faire respecter ses droits, ce qui comprend la prise en compte des répercussions défavorables liées aux projets ou activités d'affaires »<sup>4</sup>. Tous les titulaires de droits sont des parties prenantes, mais toutes les parties prenantes ne sont pas des titulaires de droits. Par exemple, au Canada, les peuples autochtones sont des titulaires de droits protégés par l'article 35 de la Constitution.

## Gouvernance

### Structure hiérarchique

La vice-présidente, chef de l'investissement responsable relève du vice-président principal, chef de la gestion d'actifs de Placements NEI et d'Aviso. Patrimoine Aviso inc. (« Aviso ») est la société mère de Placements NEI. La vice-présidente, chef de l'investissement responsable est membre du comité de gestion des placements de NEI et du comité de direction de la gestion d'actifs.

### Comité de placement

Le comité de placement revoit et approuve toutes les initiatives liées aux placements entreprises par NEI et supervise le programme d'investissement responsable de NEI. Le comité est présidé par le vice-président principal, chef de la gestion d'actifs de Placements NEI et d'Aviso. Le reste du comité est composé de membres issus de l'équipe de direction et du conseil d'administration d'Aviso ainsi que de membres indépendants.

### Comité de l'investissement responsable

Le comité de l'investissement responsable supervise le programme de l'investissement responsable de NEI. Le comité de l'investissement responsable se compose de membres de la haute direction et d'autres secteurs d'activité d'Aviso, et est placé sous la responsabilité de la vice-présidente, chef de l'investissement responsable. Le comité examine et approuve la politique de NEI en matière d'investissement responsable.

<sup>2</sup> Organisation de coopération et de développement économiques, L'investissement dans le capital humain, mai 1998, [https://www.oecd-ilibrary.org/fr/education/l-investissement-dans-le-capital-humain\\_9789264262898-fr](https://www.oecd-ilibrary.org/fr/education/l-investissement-dans-le-capital-humain_9789264262898-fr).

<sup>3</sup> Fonds monétaire international, Banque des règlements internationaux et Conseil de stabilité financière, *Guidance to Assess the Systemic Importance of Financial Institutions, Markets and Instruments : Initial Considerations*, octobre 2009, [www.fsb.org/wp-content/uploads/r\\_091107c.pdf](http://www.fsb.org/wp-content/uploads/r_091107c.pdf) (en anglais).

<sup>4</sup> The Danish Institute for Human Rights, *Cross-cutting: Stakeholder Engagement, Human Rights Impact Assessment Guidance and Toolbox*, [www.humanrights.dk/sites/humanrights.dk/files/media/document/HRIA%20Toolbox\\_Stakeholder%20Engagement\\_ENG\\_2020.pdf](http://www.humanrights.dk/sites/humanrights.dk/files/media/document/HRIA%20Toolbox_Stakeholder%20Engagement_ENG_2020.pdf) (en anglais).

## Équipe de l'investissement responsable

L'équipe de l'investissement responsable de NEI, dirigée par la vice-présidente, chef de l'investissement responsable, assume la responsabilité de la stratégie, de la gestion et de la mise en œuvre du programme d'investissement responsable de NEI. L'équipe réalise toutes les activités de gérance et d'élaboration des politiques ainsi que les évaluations des facteurs ESG et la surveillance continue des placements des fonds. Elle fournit également un leadership éclairé en matière d'investissement responsable en rédigeant des livres blancs et des articles, en s'adressant aux médias et en participant à des événements du secteur.

## Surveillance et examen de la politique

La politique en matière d'investissement responsable de NEI est examinée et révisée au besoin chaque année, et est assujettie à la gouvernance décrite ci-dessus. Les activités de programme couvertes par la politique sont mises en œuvre et surveillées conformément aux politiques et procédures internes de NEI, qui sont également examinées chaque année.

## Surveillance des sous-conseillers et transmission à un niveau supérieur

La surveillance des sous-conseillers comprend de multiples activités effectuées à intervalles réguliers – tant quotidiennement qu'annuellement –, comme l'examen et l'analyse du rendement, les réunions périodiques et ponctuelles portant sur la diligence raisonnable, etc. L'équipe de l'investissement responsable participe à des réunions ponctuelles et annuelles portant sur la diligence raisonnable et communique avec les sous-conseillers tout au long de l'année sur des sujets comme les résultats d'évaluation des facteurs ESG, les exclusions, les initiatives en matière de gérance et leurs résultats, et d'autres sujets d'investissement responsable qui sont pertinents pour le portefeuille de NEI. Si un sous-conseiller ne s'acquitte pas de ses fonctions et responsabilités – telles qu'elles sont définies dans la convention de sous-conseiller ou d'une autre entente semblable –, y compris toute activité d'investissement responsable précisée dans l'énoncé de politique de placement, NEI suit alors une procédure définie de transmission à un niveau supérieur pour régler le problème.

## Conflit d'intérêts

NEI est un gestionnaire de fonds de placement inscrit, ce qui signifie que nous avons l'obligation fiduciaire d'agir dans l'intérêt supérieur de nos clients et de divulguer tout conflit d'intérêts. Les employés de NEI adhèrent au Code de conduite professionnelle et d'éthique d'Aviso, dont l'un des principes directeurs est de « gérer les conflits d'intérêts de façon responsable ». En ce qui concerne les éventuels conflits d'intérêts liés au vote par procuration, des précisions sont fournies dans notre prospectus et dans nos lignes directrices de vote par procuration.

# Modèle de placement

Pour atteindre nos objectifs, NEI exploite un modèle de placement de type « architecture ouverte » qui intègre deux rôles interreliés. Premièrement, nous sommes un gestionnaire de gestionnaires. Deuxièmement, nous proposons des solutions de placement autonomes et multiactifs novatrices.

**NEI est un gestionnaire de gestionnaires.** Nous sélectionnons des sous-conseillers indépendants de partout dans le monde en fonction de leur domaine d'expertise pour un mandat donné. Notre liste de sous-conseillers comprend des sociétés de grande taille et des sociétés spécialisées ayant divers degrés d'expertise en investissement responsable; elles sont évaluées dans le cadre de notre sélection des gestionnaires et de notre processus de diligence raisonnable continu. Nous entretenons des relations actives et de collaboration avec nos sous-conseillers concernant la mise en œuvre de notre programme d'investissement responsable et ses résultats.

**NEI propose des solutions de placement novatrices.** Les fonds de placement autonomes gérés par nos sous-conseillers nous servent de composantes de base pour réunir des solutions multiactifs dans le cadre desquelles nous prenons des décisions stratégiques et tactiques en matière de répartition de l'actif dans la poursuite de la réussite à long terme de nos clients.

Les activités que nous menons en tant qu'investisseurs responsables sont intégrées à ces deux rôles :

- **Surveillance des sous-conseillers** – diligence raisonnable et collaboration continues
- **Filtres d'exclusion** – deux niveaux d'exclusions fondées sur les revenus
- **Évaluations des facteurs ESG** – programme interne visant à déterminer et à surveiller l'admissibilité aux placements
- **Placements thématiques** – gérés par le sous-conseiller
- **Placements d'impact** – gérés par le sous-conseiller
- **Gérance** – s'applique à l'ensemble de notre portefeuille de placement
  - **Vote par procuration** – programme interne qui couvre tous les titres de participation faisant l'objet d'un vote
  - **Dialogue avec les entreprises** – principalement axé sur les actions; initiatives individuelles et collaboratives
- **Promotion des politiques** – influence généralisée sur les principaux développements et défis de l'industrie

Il s'agit d'une approche dynamique, souple et en constante évolution qui élargit notre perspective sur les risques et les occasions et la gamme de données qui orientent nos décisions de placement. Grâce à ce modèle, nous estimons que nous sommes bien placés pour produire les résultats à long terme auxquels nos clients s'attendent lorsqu'ils choisissent d'investir auprès de NEI.

# Utilisation de l'investissement responsable

NEI utilise de nombreuses approches d'investissement responsable complémentaires à l'échelle de l'entreprise et des fonds pour aider les investisseurs à atteindre leurs objectifs. À l'échelle des fonds, NEI utilise les filtres d'exclusions, les évaluations ESG, les placements thématiques et les placements d'impact. Notre programme de gérance, qui comprend le vote par procuration et l'engagement auprès des sociétés, ainsi que notre travail sur les politiques visent l'ensemble de notre portefeuille de placement. Pour savoir quelle approche d'investissement responsable est utilisée pour un fonds donné, consultez notre prospectus<sup>5</sup>. Soulignons que les approches d'investissement responsable ne s'appliquent pas nécessairement aux FNB, aux produits dérivés ou aux fonds de tiers qui peuvent être détenus dans certains de nos fonds.

## Filtres d'exclusion

*Les plus récentes mises à jour apportées à nos filtres d'exclusion sont en vigueur depuis le 28 juin 2024. À cette date, nous avons supprimé les exclusions suivantes de notre programme : l'énergie nucléaire, le jeu, l'extraction et la production de combustibles fossiles ou la détention de réserves de combustibles fossiles. NEI fait évoluer son programme de filtres afin d'adopter une approche plus objective. De plus, le fait d'avoir moins d'exclusions automatiques nous permet de nous concentrer davantage sur la recherche lors de la sélection des placements dans ces secteurs.*

NEI tient compte des risques et des occasions découlant d'importants facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans le cadre de son processus d'investissement global. Dans le cadre de cette approche, nous n'investirons pas dans les entreprises :

- dont les produits causent à la société un préjudice grave qui ne peut être atténué, et lorsqu'aucun engagement de quelque ampleur que ce soit ne peut induire un changement positif;
- lorsqu'il existe un traité ou une convention internationale visant à éliminer le produit.

Nous avons identifié des circonstances exceptionnelles qui nous amènent à exclure automatiquement les placements dans des entreprises qui tirent un revenu de types particuliers de participation dans certaines industries. Il s'agit d'exclusions fondées sur les normes, que nous qualifions également d'exclusions à l'échelle de l'entreprise :

- Fabrication d'armes automatiques et/ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- Armes controversées : armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes biologiques et chimiques, armes nucléaires
- Production et fabrication de tabac

En plus des exclusions à l'échelle de l'entreprise, dans le cas de tous les fonds désignés « ER » (exclusions responsables), ainsi que de certains autres fonds, NEI exclut automatiquement les entreprises dont plus de 10 % des revenus proviennent de façon soutenue des industries indiquées ci-dessous.

- Distribution d'armes automatiques ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- Fabrication de systèmes d'armes militaires et/ou de composantes sur mesure pour ces systèmes d'armes
- Distribution de tabac et/ou de produits liés au tabac

<sup>5</sup> <https://www.placementsnei.com/produits-de-placement/ressources-des-fonds/prospectus-notice-annuelle.html>



## Évaluation des facteurs ESG

Pour de nombreux fonds, l'équipe d'investissement responsable de NEI effectue des évaluations ESG exclusives des perspectives de placement. Ces évaluations permettent de nous assurer que les sociétés détenues par les fonds prennent ou ont pris des mesures significatives pour gérer les risques ESG qu'elles rencontrent. Les sociétés qui ne parviennent pas à gérer ces risques et pour lesquelles nous estimons qu'un engagement n'est pas approprié peuvent être jugées inadmissibles à l'inclusion dans nos fonds. Les décisions sont fondées sur la présentation de l'information de l'entreprise, les recherches de tiers et les services de suivi de l'actualité.

Le processus d'évaluation des facteurs ESG de NEI peut être mené seul ou conjointement avec le processus d'évaluation des facteurs ESG de nos sous-conseillers. La méthodologie et les processus de surveillance décrits ci-dessous s'appliquent aux évaluations internes de NEI.

### Méthodologie

La méthode d'évaluation des facteurs ESG de NEI suit les étapes suivantes :

- 1. Détermination des risques ESG importants propres à l'industrie.** Les risques ESG importants varient d'un groupe industriel à l'autre et certaines industries comportent un risque ESG plus élevé que d'autres. L'équipe de l'investissement responsable analyse ces risques et réalise des évaluations des risques importants propres aux industries.
- 2. Établissement d'attentes de base.** Les attentes de base sont des mesures que les sociétés d'un groupe industriel doivent mettre en œuvre pour nous démontrer qu'elles gèrent adéquatement les risques ESG importants. Comme nous l'avons mentionné, dans le cas des fonds NEI désignés, les sociétés doivent répondre aux attentes de base pour être admissibles aux fins de placement.
- 3. Analyses comparatives générales.** Nous conduisons également, grâce à l'établissement d'indicateurs de rendement clés (IRC) propres à chaque risque ESG, des analyses comparatives générales et propres au groupe industriel pour évaluer le rendement ESG de chaque société par rapport à ses pairs. Pour certains fonds NEI, l'analyse comparative peut être effectuée qualitativement ou quantitativement. Les sociétés sont classées en fonction de leur

rendement ESG. Ce classement par rendement ne détermine pas à lui seul l'admissibilité d'une société aux fins de placement. Il sert plutôt à déterminer les occasions d'engagement possibles auprès des sociétés :

- Des activités d'engagement auprès d'un chef de file peuvent aider à relever la barre pour l'ensemble du secteur.
- Des activités d'engagement auprès d'une société qui affiche un rendement moyen peuvent mettre l'accent sur la correction de lacunes particulières en matière de facteurs ESG qui nuisent au leadership de l'entreprise au sein du secteur.
- Des activités d'engagement auprès des sociétés pouvant s'améliorer viseront les risques ESG importants et non atténués.

- 4. Évaluation du risque lié à l'actualité.** Enfin, nous analysons le risque lié à l'actualité afin d'identifier les pratiques d'affaires illicites ou non éthiques, ou l'exposition de l'entreprise à des situations compromettantes. L'exposition à la controverse entraîne un examen plus approfondi de la gravité de l'incident ou du problème et des efforts de l'entreprise pour le gérer. Selon la gravité du risque, nous pouvons tenter de communiquer avec l'entreprise ou la juger inadmissible aux fins de placement tant que le risque n'a pas été atténué.

### Suivi des risques ESG

Les placements font l'objet d'un suivi pour détecter tout risque lié à l'actualité, les manquements de la direction et les autres risques liés aux facteurs ESG. Dans le cadre de ce processus, l'équipe de l'investissement responsable surveille et évalue les articles publiés dans les médias crédibles qui présentent une entreprise sous un jour négatif. Dans les cas où un incident ne fait pas partie de l'éventail des enjeux normalement pris en compte dans l'évaluation d'une entreprise et n'est pas en cours de règlement au moyen d'un dialogue avec cette dernière (voir ci-dessous), une enquête peut être réalisée sur les manquements de la direction.

Nous définissons un manquement de la direction comme une transgression significative à l'éthique ou comme une situation laissant paraître une culture d'entreprise incompatible avec notre thèse d'investissement responsable. Le rapport sur les risques liés à l'actualité consigne et évalue la

couverture médiatique controversée ou négative à propos d'une entreprise. Le processus d'enquête sur les manquements de la direction, quant à lui, examine l'essentiel d'un incident afin de déterminer si l'entreprise déroge à nos attentes de base. Si un tel manquement est constaté, l'entreprise fera l'objet d'une de ces trois mesures : surveillance accrue, engagement ou désinvestissement.

## Discipline de vente

Nous considérons le recours au désinvestissement comme l'une des facettes de notre discipline de vente en tant qu'investisseurs responsables lorsque survient un manquement de la direction ou pour toute autre préoccupation importante liée aux facteurs ESG. Lorsque notre processus d'évaluation révèle une préoccupation importante liée aux facteurs ESG à l'échelle de l'entreprise et que nous ne sommes pas satisfaits des efforts d'atténuation déployés par cette dernière, nous demandons au sous-conseiller de liquider la position dans un délai prescrit. S'il existe des circonstances atténuantes – notamment, des contraintes de liquidité ou des marchés fermés –, nous pouvons convenir d'une période plus longue. Lorsque nous décidons de vendre un titre, nous tirons parti de notre propre analyse ainsi que des renseignements reçus du sous-conseiller. Une entreprise qui a été vendue parce qu'elle ne répondait pas à nos attentes en matière de facteurs ESG doit réussir notre évaluation à une date ultérieure pour réintégrer un fonds pour lequel nous effectuons ces évaluations.

## Placements thématiques

Les fonds thématiques investissent en mettant à profit essentiellement les tendances à long terme qui devraient contribuer à des changements structurels à grande échelle au sein de la société et de l'économie. Parmi les exemples de thèmes d'investissement responsable de la gamme de fonds de NEI, mentionnons la nécessité de mieux gérer les ressources naturelles, la transition vers une économie sobre en carbone et les entreprises qui proposent une solide culture d'entreprise tout en offrant des produits et des services bénéfiques.

NEI n'évalue pas les placements individuels à l'interne en fonction de critères thématiques. La pertinence d'un placement par rapport à un thème précis est établie exclusivement par le sous-conseiller pour le mandat en question.

<sup>4</sup> <https://www.unpri.org/stewardship/about-stewardship/6268.article> (en anglais).

## Placements d'impact

Certains de nos fonds emploient des stratégies visant à produire un impact positif quantifiable sur le plan environnemental et/ou social, en plus de leur objectif principal, qui est d'obtenir des rendements positifs à long terme. Pour que NEI considère un placement comme un placement d'impact, il doit répondre à trois critères :

- **Rendement financier.** Les placements doivent viser à produire un rendement positif.
- **Intention.** Les placements doivent viser à générer un impact social et/ou environnemental positif et de préférence, harmonisé avec les objectifs de développement durable des Nations Unies.
- **Mesurabilité.** Les placements doivent pouvoir mesurer leur impact prévu.

NEI n'évalue pas les placements individuels à l'interne en fonction d'un critère d'impact ou de leur éventuel impact; cette responsabilité incombe exclusivement au sous-conseiller pour le mandat en question. Chaque sous-conseiller se concentre sur différentes catégories d'impact, comme le logement abordable, l'eau potable et l'assainissement, l'efficacité des ressources et la gestion des déchets, entre autres.

## Gérance

Nous définissons la gérance conformément aux Principes pour l'investissement responsable : « [La gérance est] le recours à l'influence par les investisseurs institutionnels pour maximiser la valeur globale à long terme, y compris la valeur des actifs économiques, sociaux et environnementaux communs, dont dépendent les rendements et les intérêts des clients et des bénéficiaires »<sup>6</sup>.

Notre programme de gérance repose sur un ensemble de huit principes fondamentaux et comprend deux activités principales : le dialogue avec les entreprises et le vote par procuration. Nous croyons que la gérance, menée de façon efficace et réfléchie, peut être un bon moyen d'atténuer les risques, d'améliorer les rendements et d'avoir un impact réel sur les enjeux sociaux et environnementaux.

## Principes

- 1. Nous visons à accroître la valeur durable à long terme de nos placements au profit de nos clients.** Nous cherchons à nous acquitter de cette obligation en influant sur les sociétés afin qu'elles gèrent de façon responsable le capital économique, social et naturel duquel dépend la réussite de nos clients.
- 2. Nous nous appuyons sur notre compréhension des risques et des occasions importants.** Nous nous efforcerons de nous tenir au courant de la nature dynamique de l'importance et de concentrer nos activités de gérance sur les questions les plus urgentes.
- 3. Nous croyons qu'il est essentiel de s'attaquer aux risques systémiques pour accroître et maintenir une valeur durable à long terme.** Les problèmes systémiques, comme les changements climatiques, les inégalités et la perte de milieux naturels, nécessitent des solutions à l'échelle des systèmes qui, selon nous, sont une responsabilité collective.
- 4. Nos activités de gérance sont respectueuses, bien documentées et axées sur les solutions.** Nous croyons que l'écoute est aussi importante que la parole, et nous n'avons pas la prétention de gérer les entreprises de notre portefeuille, mais nous cherchons à comprendre et à partager.
- 5. Nous ne parlons qu'en notre nom et jamais au nom d'autres parties prenantes ou de peuples autochtones, à moins qu'on nous le demande.** Même si nous pouvons recommander aux entreprises et aux gouvernements de s'engager de façon significative auprès des peuples autochtones et des parties prenantes, nous ne pouvons pas – et ne prétendons pas – représenter leurs points de vue.
- 6. Nous valorisons la collaboration et cherchons des occasions de collaborer à la réalisation d'objectifs communs pour atteindre nos objectifs de gérance tout en conservant notre indépendance pour agir dans l'intérêt supérieur des porteurs de parts.** Cela comprend des collaborations multilatérales ou bilatérales avec d'autres investisseurs, la société civile, des entreprises et des groupes et particuliers autochtones.

- 7. Nous considérons la transparence comme une valeur fondamentale, tant pour nous que pour les sociétés que nous détenons.** Bien que nous ayons à cœur de préserver la confidentialité de nos dialogues avec les entreprises, les gouvernements et les organismes de normalisation, nous nous efforcerons d'être transparents et francs afin de rendre compte de nos actions.
- 8. Nous cherchons à faire preuve d'innovation et de leadership éclairé dans l'ensemble de notre programme.** Nous modifierons notre approche pour favoriser l'amélioration continue de notre programme et de notre secteur.

## Vote par procuration

Nous considérons la gouvernance d'entreprise comme un élément fondamental d'un solide rendement à long terme; nous croyons donc qu'il nous incombe d'exercer notre droit de vote aux assemblées générales annuelles (AGA) des sociétés en tenant compte de nos priorités ESG. Le vote par procuration permet aux actionnaires d'influencer sur la composition du conseil d'administration, d'orienter la stratégie de l'entreprise et de soutenir la bonne gouvernance générale. Les enjeux susceptibles d'avoir une optique ESG comprennent les propositions de la direction et des actionnaires, incluses dans la circulaire de sollicitation de procurations, et peuvent traiter d'enjeux comme l'établissement de niveaux de rémunération appropriés pour les cadres, l'amélioration de la communication ou des pratiques liées aux facteurs ESG, et l'établissement de stratégies de décarbonisation, entre autres.

Les analystes internes de NEI surveillent le processus de vote par procuration. Celui-ci repose sur nos lignes directrices en la matière et est conforme à nos priorités en matière d'engagement. L'équipe de l'investissement responsable effectuera des recherches sur les décisions de vote qui sont plus nuancées, comme les décisions à prendre concernant des propositions d'actionnaires complexes ou litigieuses, ainsi que du potentiel de propositions nouvelles. Nos rapports d'activité sur les votes par procuration précisent et justifient les votes exprimés pour chaque entreprise détenue dans nos fonds. Dans la mesure du possible, nous nous efforçons de donner des commentaires constructifs aux entreprises. Les lignes directrices de vote par procuration et les rapports d'activités se trouvent sur le site Web de NEI.

## Dialogue avec les entreprises

Nous encourageons les entreprises à améliorer leur rendement à long terme en les informant des risques ESG et en leur proposant des solutions aux obstacles auxquels elles sont confrontées. Nos conversations aident les entreprises à maintenir et à rehausser leur réputation et à limiter leur exposition aux risques, ce qui améliore la valeur globale pour les actionnaires. Ces dialogues obligent les entreprises à rendre des comptes à toutes leurs parties prenantes, y compris les collectivités dans lesquelles elles exercent leurs activités.

Notre liste de sociétés prioritaires est un programme annuel de dialogues ciblés et approfondis avec les entreprises sur des enjeux et des thèmes spécifiques, définis au début de chaque année. Par exemple, des dialogues avec les chefs de file du secteur qui sont en mesure de faire progresser les pratiques de développement durable et les divulgations afférentes, avec des sociétés à la traîne qui doivent rattraper leur retard dans ces domaines et avec des sociétés précises en réaction aux risques et aux occasions émergents.

Les entreprises qui sont visées par une intervention en matière d'engagement sont choisies après l'examen des trois facteurs suivants :

- l'exposition aux placements, c'est-à-dire la pondération des placements dans nos fonds;
- l'exposition aux risques et aux occasions, en fonction de l'importance des enjeux déterminés;
- les retombées possibles, lorsque notre intervention a le plus de chances d'entraîner des changements ou lorsque nous pouvons tirer parti des relations et collaborations existantes pour réaliser des changements.

La liste de sociétés prioritaires ne nous empêche pas d'entreprendre d'autres activités d'engagement au cours de l'année. Nous chercherons à établir un dialogue avec des entreprises autres que celles mentionnées dans la liste de sociétés prioritaires afin de faire progresser les mesures générales prises par les sociétés à l'égard des enjeux importants et dans le cadre de nos efforts visant à favoriser des changements systémiques importants. Nous pouvons également entreprendre des activités d'engagement en réaction à des risques élevés, ponctuels ou nouveaux, ou en réaction à la sensibilisation proactive des sociétés du portefeuille.

Dans le passé, nos activités d'engagement ont surtout porté sur nos placements en actions, puisque notre position d'actionnaire se prête bien à l'exercice de notre influence. Toutefois, lorsque nous détenons à la fois des titres à revenu fixe et des actions d'un même émetteur, nous considérons que l'activité d'engagement englobe les deux catégories d'actif.

## Collaborations

Nous croyons que la collaboration avec d'autres investisseurs sur des priorités communes peut être un outil important qui tire parti de l'expérience collective, de la sagesse, des relations et des actifs des investisseurs pour maximiser notre influence. Nous soutenons activement les collaborations qui s'attaquent aux principaux risques importants (comme les changements climatiques, la nature et les droits de la personne), et nous cherchons à participer de façon significative lorsque c'est possible, souvent en dirigeant ou en codirigeant des activités d'engagement.

Nous accordons également de l'importance à la participation à des collaborations entre plusieurs parties prenantes qui réunissent des intérêts variés pour travailler sur des enjeux communs en matière de durabilité. Nous sommes d'avis que le fait d'avoir des points de vue et des intérêts diversifiés qui s'attaquent à des problèmes complexes permet de trouver des solutions robustes qui peuvent bénéficier d'un soutien généralisé et qui répondent le mieux aux risques importants que nous cherchons à atténuer pour les investisseurs.

## Transmission à un niveau supérieur

Lorsque nous sommes insatisfaits de la progression de nos activités de gérance auprès d'une société en portefeuille, nous appliquons un processus de transmission à un niveau supérieur pour exercer un effet de levier supplémentaire. Selon la situation, plusieurs voies s'offrent à nous. Voici les options dont nous disposons – nous ne les utilisons pas nécessairement de façon linéaire :

- **Consultation avec nos sous-conseillers.** Nous pouvons faire appel à nos sous conseillers pour qu'ils tirent parti de leurs relations et/ou dialogues existants afin d'obtenir un meilleur accès, de coordonner les demandes d'activités d'engagement ou de lancer de nouvelles activités d'engagement qui soutiennent notre dialogue.

- **Vote par procuration.** Nous pouvons voter contre certains membres du conseil d'administration ou indiquer à l'avance que nous appuyons les principales résolutions des actionnaires dans le cadre de notre processus de transmission à un niveau supérieur. Dans le cadre de nos communications avec les membres du conseil d'administration après l'AGA, nous pourrions tirer parti de ces votes pour exercer des pressions supplémentaires sur l'entreprise.
- **Déclaration lors de l'AGA.** Nous pouvons choisir de prendre la parole durant l'AGA, de poser des questions au conseil d'administration pendant l'AGA ou de répondre aux demandes des médias concernant l'AGA afin de faire une déclaration publique sur le sujet abordé.
- **Propositions d'actionnaires.** Si nous constatons que le dialogue ne permet pas de régler un enjeu, nous pouvons choisir de déposer une proposition d'actionnaire (voir ci-dessous).
- **Désinvestissement.** En dernier recours, si nous ne progressons pas dans notre activité d'engagement et que nous jugeons que l'enjeu est suffisamment important pour compromettre l'admissibilité des placements, nous pourrions demander à nos sous-conseillers de se départir du titre de l'entreprise. Dans certains cas, nous pourrions prendre une mesure provisoire pour bloquer tout nouvel achat de titres en poursuivant notre dialogue avec l'entreprise dans le but de résoudre l'enjeu. Reportez-vous à la page 10 pour obtenir des précisions sur les étapes entourant le processus de désinvestissement.

## Propositions d'actionnaires

Lorsque les dialogues au sujet des enjeux d'une entreprise ne progressent pas, NEI peut solliciter l'opinion des autres actionnaires. Pour ce faire, nous déposons, seuls ou avec d'autres actionnaires, une proposition d'actionnaires, laquelle est incluse dans la circulaire de sollicitation de procurations et soumise au vote à l'assemblée générale de l'entreprise.

Les propositions d'actionnaires peuvent se révéler un outil puissant pour sensibiliser les administrateurs, les hauts dirigeants et les autres actionnaires aux enjeux. Le temps qui s'écoule entre la soumission de la proposition et la finalisation de la circulaire de sollicitation des procurations par l'entreprise est souvent propice au dialogue, la plupart des entreprises ne souhaitant pas inscrire la proposition d'actionnaires à l'ordre du jour de l'AGA. Le dépôt d'une proposition peut parfois inciter les sociétés à affecter davantage de ressources aux enjeux ESG. Par conséquent, une proposition d'actionnaires ne fait pas toujours l'objet d'un vote. En règle générale, NEI retirera une proposition d'actionnaires lorsque l'entreprise :

- accepte d'adopter notre proposition en substance sans demander un vote;
- accepte d'adopter partiellement notre proposition et s'engage à tenir une série de réunions entre l'équipe de l'investissement responsable, les principaux responsables opérationnels, les décideurs de l'entreprise et les parties prenantes appropriées pour approfondir la question;
- nous démontre, preuve à l'appui, que la proposition n'est pas nécessaire, car la question qu'elle soulève est déjà abordée.

Si la proposition doit être soumise au vote, NEI peut émettre une alerte aux votes par procuration pour s'opposer à la réponse de l'entreprise et présenter aux investisseurs des raisons supplémentaires d'appuyer la proposition. Vous trouverez des précisions sur les propositions d'actionnaires déposées par NEI sur notre site Web.

# Promotion de politiques

Les normes et politiques publiques façonnent l'environnement réglementaire auquel toutes les entreprises doivent se conformer. Nos efforts dans ce domaine nous permettent de favoriser le changement à plus grande échelle, au-delà des entreprises dans lesquelles nous investissons, dans le but de supprimer les barrières à la communication relative au développement durable et aux résultats en la matière pour l'ensemble d'un secteur d'activité. L'évolution du contexte politique et des normes peut contribuer à améliorer la performance des entreprises dans de nombreux domaines ESG, tout en développant l'investissement responsable.

Nous croyons qu'il existe une relation symbiotique entre notre travail de politique et nos activités de gérance. L'influence que nous cherchons à avoir à l'égard de l'évolution des politiques nous a permis d'accroître la portée de nos programmes d'engagement auprès des sociétés et de vote par procuration relativement aux enjeux importants. Nous avons été en mesure d'identifier hors de tout doute les sociétés qui sont à la traîne, d'orienter les sociétés dont les stratégies et les cibles sont faibles, voire inexistantes et de suivre les progrès réalisés au fil des ans. Plus le rendement de l'ensemble de l'industrie s'améliore, plus les décideurs sont à même de faire preuve d'une ambition encore plus grande, amorçant de nouveau le cycle.

Notre promotion des politiques et des normes englobe les propositions détaillées et les consultations publiques, l'amorce de conversations avec les responsables des politiques et des normes ainsi que la participation à des tables rondes et/ou à des groupes de travail d'experts en la matière, et le fait de prêter notre nom à des déclarations et à des présentations collaboratives. NEI estime que toutes les sociétés devraient communiquer leurs points de vue en matière de politiques publiques et leurs activités de lobbying, le cas échéant. Nos propositions et énoncés de politique se trouvent sur notre site Web.

Voici une liste non exhaustive d'organisations avec lesquelles nous pouvons communiquer sur des questions de politique :

- Associations de l'industrie
- Autorités canadiennes en valeurs mobilières
- Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité
- Global Reporting Initiative
- Gouvernements provinciaux et fédéral du Canada
- Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives à la nature
- Principes pour l'investissement responsable (PRI)
- U.S. Environmental Protection Agency
- U.S. Securities & Exchange Commission



# Énoncé de position et engagements

Notre programme vise à surmonter divers défis systémiques, à l'égard desquels les efforts concertés de plusieurs acteurs permettent de s'attaquer plus efficacement. Ces problèmes systémiques présentent d'importants risques sociaux, environnementaux et économiques qui sont susceptibles de réduire les rendements des investisseurs. Les déclarations publiques que nous faisons et les engagements que nous prenons ci-dessous visent à s'aligner sur les efforts déployés à l'échelle mondiale pour relever ces défis – et à soutenir ces efforts –, tout en nous obligeant à respecter nos engagements.

Ces engagements sont pris à l'échelle de l'entreprise. Le travail que nous effectuons pour évaluer nos entreprises en portefeuille alimente nos dialogues avec les entreprises et nos décisions en matière de vote par procuration ainsi que notre processus d'évaluation des facteurs ESG.

## Déclaration sur le risque climatique et les objectifs de carboneutralité

Nous croyons que le changement climatique constitue un des plus grands défis systémiques pour notre société. Tous les investisseurs canadiens devraient contribuer à atténuer les risques liés aux changements climatiques, indépendamment du secteur d'activité dans lequel ils choisissent d'investir, car les risques importants que comportent les changements climatiques débridés auront des impacts considérables sur l'ensemble de l'économie. En tant qu'investisseurs, nous avons la responsabilité de traiter cette question activement en recourant à l'ensemble des instruments à notre disposition. Nous nous efforçons de réagir de façon stratégique, en nous concentrant sur la réduction réelle d'émissions de gaz à effet de serre.

La stratégie climatique de NEI vise à harmoniser notre portefeuille avec l'objectif mondial de carboneutralité d'ici 2050. Nous sommes signataires de l'initiative Net Zero Asset Managers et signataires fondateurs ainsi qu'auteurs collaborateurs de la Déclaration commune des investisseurs canadiens sur les changements climatiques de l'Association pour l'investissement responsable du Canada.

Ainsi, nous nous engageons à :

- harmoniser notre gamme de fonds de placement avec l'objectif mondial d'atteindre la carboneutralité pour tous les actifs sous gestion d'ici 2050. Cela comprend la collaboration avec nos sous-conseillers sur des voies menant à la carboneutralité;
- rendre compte annuellement conformément aux recommandations du cadre du Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat (maintenant intégré à la norme IFRS S2 de l'International Sustainability Standards Board et surveillé par la IFRS Foundation) sur nos efforts pour mesurer et gérer les risques liés au climat; encourager les sociétés détenues dans nos fonds à harmoniser leurs rapports publics avec la norme IFRS S2;
- s'efforcer d'analyser les résultats des entreprises relativement aux questions liées aux changements climatiques avant d'investir et exclure de nos fonds les entreprises qui ne répondent pas à nos attentes minimales;
- encourager les sociétés détenues dans nos fonds, au moyen de l'engagement et du vote par procuration, à déployer des stratégies et des modèles d'affaires résilients dans un avenir sobre en émissions de carbone;
- continuer de participer à des collaborations entre investisseurs liées au climat comme Climate Action 100+ et Engagement climatique Canada et de mener des activités d'engagement à cet égard, en plus d'accroître notre participation à des collaborations et engagements liés à la nature;
- mobiliser les décideurs et les organismes de normalisation afin de soutenir et de favoriser la réglementation, les politiques et les normes progressives relatives au climat, notamment une réglementation sur la tarification du carbone, tout en produisant des rapports sur nos propositions de politiques et nos activités;

- identifier les occasions de placement dans les technologies et les entreprises qui contribuent à faire progresser la transition énergétique et en tirer parti;
- appuyer les efforts novateurs visant à élaborer des solutions axées sur la nature.

## Déclaration sur les droits de la personne

Les droits de la personne mettent en valeur la dignité de toutes les personnes et sont essentiels à notre société. Les entreprises et les investisseurs ont la responsabilité de respecter les droits de la personne. Lorsqu'elles sont confrontées à des violations des droits de la personne potentielles ou actuelles, les entreprises sont exposées à des risques opérationnels, réglementaires et de réputation, ce qui rend les enjeux liés aux droits de la personne importants sur le plan financier. En tant qu'investisseur, NEI a la responsabilité de tenir compte des risques liés aux droits de la personne, car la capacité de production de valeur durable à long terme de nos marchés des capitaux est soutenue par le respect des droits de la personne.

NEI s'engage à aligner son approche d'investissement responsable sur les principes contenus dans la Charte internationale des droits de l'homme (qui est composée de la Déclaration universelle des droits de l'homme, du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, et du Pacte international relatif aux droits civils et politiques), les Conventions de Genève sur le droit international humanitaire, les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de la personne, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, et les huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail. Les enjeux relatifs aux droits de la personne qui sont propres à notre portefeuille sont vastes et affectent différents ayants droits et parties prenantes, notamment les clients, les employés, les travailleurs dans les chaînes d'approvisionnement, les peuples et les communautés autochtones, les communautés locales, les défenseurs des droits de la personne et autres.

Dans le cadre de notre engagement à intégrer les considérations relatives aux droits de la personne à notre approche d'investissement responsable, nous visons à faire ce qui suit :

- Faire ressortir nos attentes selon lesquelles les entreprises dans notre portefeuille identifient, abordent et atténuent les risques liés aux droits de la personne qui pourraient être présents dans leurs activités et leurs chaînes de valeur. Nous attendons des entreprises qu'elles établissent une politique en matière de droits de la personne, mettent en œuvre des processus constructifs de diligence raisonnable en matière de droits de la personne, fournissent des mécanismes accessibles de règlement des griefs et facilitent des processus de recours en cas de violations.
- Intégrer davantage les enjeux liés aux droits de la personne à notre processus d'évaluation des facteurs ESG lorsque les données sont disponibles et pertinentes.
- Continuer d'incorporer les enjeux liés aux droits de la personne dans nos activités de gestion afin de préconiser le développement et l'amélioration des politiques et pratiques relatives aux droits de la personne et de répondre à toute atteinte potentielle ou actuelle impliquant les entreprises dans notre portefeuille.
- Mobiliser les décideurs et les organismes de normalisation pour améliorer les attentes en matière de rendement et de production de rapports des entreprises en ce qui a trait aux enjeux liés aux droits de la personne afin d'atténuer les effets négatifs, et pour promouvoir une divulgation plus standardisée.
- Poursuivre notre participation aux réseaux et aux alliances d'investisseurs qui nous permettent d'approfondir notre compréhension de l'évolution des risques liés aux droits de la personne en communiquant avec les ayants droits et les parties prenantes, et en collaborant avec d'autres investisseurs pour aborder ces risques.
- Rendre compte de nos progrès en matière d'enjeux liés aux droits de la personne.



## Déclaration sur la nature et la biodiversité

### Nature

La stabilité de notre environnement est affectée par la perte de biodiversité, les contraintes en matière de ressources naturelles, les changements climatiques, et les enjeux sociaux et liés aux droits de la personne qui y sont associés. Ceux-ci représentent des risques systémiques pour l'économie et les marchés financiers et, par conséquent, pour nos investisseurs.

Les entreprises ont une incidence sur la nature et dépendent de celle-ci et des avantages des services écosystémiques qu'elle fournit. Les risques et les occasions liés à la nature présentent aussi des risques systémiques qui peuvent affecter la stabilité des écosystèmes et de notre système financier. L'importance de la nature en tant que question d'affaires, de placement et sociale a été soulignée dans le Cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal et approuvée par les gouvernements, les organismes de normalisation et d'autres entités à l'échelle mondiale. Nous sommes engagés à intégrer les considérations liées à la nature à notre processus décisionnel de placement dans la poursuite de la création de valeur durable à long terme pour nos clients.

### Déforestation

La déforestation et la conversion d'écosystèmes naturels au moyen de changements d'affectation des terres sont des principaux facteurs de perte de la nature. Les forêts facilitent la réduction des émissions de carbone, assurent les moyens de subsistance de plusieurs communautés et abritent plusieurs différentes formes de vie — ce que l'on appelle la biodiversité.

Nous sommes engagés à déployer tous les efforts possibles, principalement au moyen d'activités de gestion, pour éliminer les sources de déforestation causée par les produits de base dans nos fonds de placement d'ici 2025, conformément aux cibles et échéanciers intermédiaires établis dans la lettre d'engagement du secteur financier à éliminer la déforestation causée par les produits de base. Les lois et les règlements locaux pourraient ne pas suffire à atténuer les risques opérationnels, de réputation et systémiques associés à la déforestation. Notre approche va au-delà du respect des lois dans l'identification des risques pour notre portefeuille et des risques systémiques plus larges liés à la

déforestation. Nous attendons des sociétés que nous détenons qui pourraient être exposées à un risque accru de déforestation dans leurs activités et leurs chaînes de valeur qu'elles prennent des engagements fermes contre la déforestation et la conversion, particulièrement en ce qui a trait aux produits de base qui posent un risque pour les forêts, comme le bœuf, le soya, l'huile de palme et les pâtes et papiers.

Dans le cadre de notre engagement à intégrer les risques liés à la nature, y compris les risques de déforestation, à notre approche d'investissement responsable, nous visons à faire ce qui suit :

- S'appuyer sur nos efforts actuels pour évaluer l'exposition de notre portefeuille aux secteurs ayant les plus importants impacts et dépendances sur la nature, afin que nous puissions mieux répondre aux risques et aux occasions.
- Accroître continuellement nos attentes liées à la nature envers les sociétés de notre portefeuille.
- Incorporer davantage les enjeux liés à la nature dans notre évaluation des facteurs ESG et nos activités de gestion afin de déterminer l'admissibilité initiale et continue d'un émetteur aux fins de placement et d'encourager des efforts continus pour évaluer, atténuer et répondre aux risques liés à la nature.
- Intégrer les considérations sociales et relatives aux droits de la personne à notre évaluation des risques et des occasions liés à la nature, particulièrement en ce qui a trait aux droits des peuples et des communautés autochtones, aux droits coutumiers des terres, aux droits des travailleurs, aux droits des défenseurs de l'environnement et des droits de la personne, et à l'inclusion des petits exploitants agricoles.
- Utiliser les données à notre disposition pour améliorer nos processus décisionnels de placement actuels, tout en promouvant de meilleures normes de données et de production de rapports pour renforcer nos efforts de façon continue.
- Encourager les décideurs et les organismes de normalisation de donner la priorité à la nature.
- Rendre compte de nos progrès en matière d'enjeux liés à la nature.

# Production de rapports

NEI s'engage à faire preuve de transparence pour que les investisseurs puissent voir comment l'argent qu'ils investissent auprès de nous est mis au travail dans la poursuite de leurs objectifs financiers à long terme. Au cours des années, nous avons modifié la façon dont nous produisons des rapports, notamment en ce qui concerne nos tactiques, les canaux, la fréquence et le format. À compter de 2024, nous publierons les résultats de nos activités d'investissement responsable dans un rapport annuel. Le rapport contiendra des renseignements portant sur des sujets comme les suivants :

- Sous-conseillers
- Filtres d'exclusion
- Évaluations
- Engagement auprès des sociétés
- Résolutions d'actionnaires
- Vote par procuration
- Mesures d'impact
- Stratégie climatique y compris les émissions du portefeuille
- Travail sur les politiques

NEI prévoit continuer de publier ses activités de programmes en fonction des Principes pour l'investissement responsable, comme elle le fait depuis le lancement de l'évaluation annuelle des PRI pour les signataires en 2007.

Le Rapport de la direction sur le rendement du Fonds contient des renseignements au niveau de chaque fonds et est publié deux fois par année, conformément aux règlements établis par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.

Nous produisons également des rapports trimestriels et ponctuels pour les clients institutionnels, et des mises à jour sur l'engagement auprès des sociétés et le vote par procuration ainsi que d'autres résultats relatifs à nos diverses activités d'investissement responsable.

Le format et le contenu de nos initiatives de production de rapports font continuellement l'objet de révisions aux fins d'amélioration, tenant compte des besoins des investisseurs, des exigences réglementaires, de la capacité interne et de l'évolution générale des cadres et des directives à l'échelle mondiale.

# Annexe A : Sous-conseillers

Nos sous-conseillers partenaires sont situés à travers le monde. Ensemble, ils gèrent un actif de 8 100 milliards de dollars (au 31 décembre 2023).

En ordre alphabétique :

- Addenda Capital
- AllianceBernstein
- Amundi Asset Management
- Baillie Gifford
- Columbia Threadneedle
- Desjardins Gestion internationale d'actifs
- Ecofin
- Federated Hermes
- Gestion d'actifs Picton Mahoney
- Guardian Capital
- Hillsdale Investment Management
- Impax Asset Management
- Jarislowsky Fraser
- Letko Brosseau Gestion de placements globale
- Lincluden
- Maj Invest
- Principal Asset Management
- QV Investors
- River Road
- Wellington Management

# Annexe B : Affiliations

NEI est un membre actif de plusieurs organisations créées dans le but de développer le secteur de l'investissement responsable et de traiter de certains enjeux.

Groupe sectoriel	Thèmes et sujets	Activité principale
Access to Medicine	Inégalités – médicaments	Gérance
Access to Nutrition	Inégalités – nourriture	Gérance
Association pour l'investissement responsable	Gouvernance d'entreprise	Politiques
As You Sow/Plastic Solution Investor Alliance	Nature, climat – plastiques	Gérance
Business Benchmark for Farm Animal Welfare	Droits de la personne – bien-être animal	Gérance
Coalition canadienne pour une bonne gouvernance	Gouvernance d'entreprise	Gérance, politiques
CDP	Nature, climat	Gérance, politiques
Climate Action 100+	Nature, climat – carboneutralité	Gérance
CERES	Nature, climat – carboneutralité	Gérance, politiques
Circular Economy Leadership Canada	Nature, climat – plastiques	Politiques
Engagement climatique Canada	Nature, climat – carboneutralité	Gérance
Energy Futures Lab	Secteur de l'énergie	Politique
Finance Sector Deforestation Action	Nature – déforestation	Gérance, politiques
Global Network Initiative	Droits de la personne – droits numériques	Gérance, politiques
Initiative FAIRR	Droits de la personne – chaîne d'approvisionnement	Politiques
Initiative for Responsible Mining Assurance	Biodiversité, climat, droits de la personne – chaîne d'approvisionnement	Politiques
Interfaith Center on Corporate Responsibility	Gouvernance d'entreprise	Gérance, politiques
International Corporate Governance Network	Gouvernance d'entreprise	Politiques
Investor Alliance for Human Rights	Droits de la personne – droits numériques	Gérance, politiques
Investors for Opioid and Pharmaceutical Accountability	Inégalités – responsabilité des entreprises	Gérance
Nature Action 100	Nature	Gérance
Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies	Gouvernance d'entreprise	Gérance, politiques
World Benchmarking Alliance	Droits de la personne – droits numériques	Gérance, politiques

# Annexe C : Ressources

Les conventions, les lignes directrices et les principes reconnus internationalement fournissent un cadre de référence et permettent de déterminer les priorités du programme d'investissement responsable de NEI.

## Principes de gérance de la CCGG

Les principes de gérance de la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance (CCGG) visent à aider les institutions investissant dans les titres de capitaux propres de sociétés canadiennes inscrites en bourse à gérer activement et efficacement leurs placements. Pour la CCGG, la gérance consiste à développer les responsabilités de l'investisseur auprès des clients et à améliorer la création de valeur à long terme de sorte que les sociétés et, par voie de conséquence, leurs actionnaires puissent prospérer et que l'ensemble du marché et la collectivité en profitent.

## Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité

Le Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité (CCNID) mène des travaux visant l'adoption de normes d'information sur la durabilité au Canada. Le CCNID élabore des Normes canadiennes d'information sur la durabilité (NCID) en se fondant sur la base de référence mondiale établie par le Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (International Sustainability Standards Board – ISSB) et en apportant des modifications au besoin pour servir l'intérêt public canadien.

## Global Reporting Initiative

Fondée en 1997, la Global Reporting Initiative (Initiative mondiale sur les rapports de performance) est un organisme de normalisation indépendant d'envergure internationale qui aide les entreprises, les gouvernements et d'autres organisations à comprendre et à communiquer leur impact sur des enjeux tels que les changements climatiques, les droits de la personne et la corruption.

## Principes de gouvernance mondiale de l'ICGN

Les principes de gouvernance mondiale de l'International Corporate Governance Network décrivent les responsabilités des conseils d'administration et des investisseurs dans l'objectif d'améliorer le dialogue entre les deux parties. Ils incarnent la mission même de l'ICGN, qui consiste à promouvoir des normes efficaces de gouvernance et à favoriser l'efficacité des marchés à l'échelle mondiale.

## Principes de gérance mondiale de l'ICGN

L'ICGN définit la gérance des investisseurs comme la préservation et l'appréciation de la valeur à long terme dans le cadre d'une approche d'investissement responsable. Il s'agit de placer les facteurs éthiques, environnementaux et sociaux au cœur du devoir fiduciaire. Les principes de gérance mondiale de l'ICGN énoncent l'opinion de l'ICGN sur les pratiques optimales à l'égard des obligations de gérance, des politiques et des procédures pour les investisseurs.

## International Sustainability Standards Board

L'ISSB, tel qu'il est composé par des administrateurs de l'International Financial Reporting Standards (IFRS) Foundation, a établi une base mondiale de données sur les normes d'information liées à la durabilité afin de fournir aux investisseurs et aux intervenants des marchés des capitaux de l'information sur les occasions et les risques des entreprises liés à la durabilité. Les normes de l'ISSB intègrent les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques, qui a maintenant été dissous.

## Initiative Net Zero Asset Managers

L'initiative Net Zero Asset Managers est un groupe international de gestionnaires d'actifs qui se sont engagés à soutenir l'objectif de la carboneutralité d'ici 2050, et à soutenir les placements conformes à l'atteinte de cet objectif.

## Net Zero Investment Framework

Le Net Zero Investment Framework est un outil clé pour aider les investisseurs à l'échelle mondiale à mettre en œuvre des engagements de carboneutralité et à se conformer aux objectifs de l'Accord de Paris. Le Net Zero Investment Framework est un projet de la Paris Aligned Investment Initiative.

## Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

L'Organisation de coopération et de développement économiques travaille avec des sociétés publiques et des institutions de placement pour définir plus précisément la diligence raisonnable en matière de risque ESG.

## Principes de gouvernance d'entreprise de l'OCDE

Les Principes de gouvernance d'entreprise de l'Organisation de coopération et de développement économiques offrent des analyses comparatives reconnues à l'échelle mondiale en vue d'évaluer et d'améliorer la gouvernance des entreprises.

## Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives à la nature

Comme indiqué sur son site Web, le Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives à la nature (TNFD) a élaboré une série de recommandations et de directives en matière de publication d'informations qui incite et aide le secteur des affaires et des finances à évaluer et à communiquer leurs dépendances, impacts, occasions et risques liés à la nature, et à agir en fonction de ceux-ci. ([www.tnfd.global](http://www.tnfd.global))

## Objectifs de développement durable


Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, selon son appellation officielle, se compose de 17 objectifs de promotion du développement durable. Ceux-ci ont été développés par les Nations Unies avec la participation de ses 194 États membres et d'organisations de la société civile à l'échelle mondiale. Ils ont été adoptés par les Nations Unies en septembre 2015.

## Pacte mondial des Nations Unies

L'objectif du Pacte mondial des Nations Unies consiste à créer une dynamique internationale favorisant l'émergence d'entreprises et de parties prenantes durables. Il encourage les entreprises à définir leurs stratégies et à exercer leurs activités en harmonie avec les 10 principes sur les droits de la personne, le travail, l'environnement et la lutte contre la corruption. Le pacte incite également les entreprises à faire progresser les objectifs de développement durable des Nations Unies (voir plus haut).

## Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies

Les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies sont un ensemble de lignes directrices à l'intention des États et des entreprises pour prévenir, contrer et corriger les violations des droits de la personne commises dans le cadre de leurs activités. Ils ont été approuvés par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies en juin 2011.



**Pour en savoir plus sur l'approche de NEI  
en matière d'investissement responsable,  
consultez [placementsnei.com](https://placementsnei.com)**

# NEI

Les placements dans les fonds communs de placement peuvent être assortis de commissions, de commissions de suivi, de frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus et/ou l'Aperçu du fonds avant d'investir. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur fluctue fréquemment et les rendements passés peuvent ne pas se reproduire.

Les opinions exprimées à l'égard d'un titre, d'un secteur ou d'un marché en particulier ne doivent pas être interprétées comme une intention de réaliser des opérations concernant un fonds géré par Placements NEI. Ce matériel est fourni à des fins éducatives et d'information uniquement et ne vise pas à apporter précisément, sans s'y limiter, des conseils financiers, fiscaux, de placement ou de toute autre nature. Veuillez consulter votre propre conseiller professionnel à propos de votre situation personnelle. Les opinions exprimées aux présentes peuvent changer sans préavis, les marchés évoluant au fil du temps. Placements NEI s'efforce de s'assurer que le contenu est tiré de sources considérées comme fiables et que les données et les opinions présentées sont complètes et exactes. Néanmoins, Placements NEI ne peut donner aucune garantie, expresse ou implicite, à cet égard et ne peut être tenue responsable des erreurs ou omissions éventuelles aux présentes.

Placements NEI est une marque déposée de Placements NordOuest & Éthiques S.E.C. Placements NordOuest & Éthiques inc. est une filiale en propriété exclusive de Patrimoine Aviso inc. (« Aviso »). Aviso est une filiale en propriété exclusive de Patrimoine Aviso S.E.C., qui est détenue à 50 % par Desjardins Holding financier inc. et à 50 % par une société en commandite appartenant aux cinq centrales de caisses de crédit provinciales et au Groupe CUMIS limitée.

24-06-689800F 07/24 AODA